

Motion du 15 septembre 2026 de Mmes et MM. Maxime Provini, Patricia Richard, Rémy Burri, Kevin Janin, Nadine Béné, Ilir Kurti, Yves Steiner, Boris Calame, Jean-Luc von Arx, Roger Gaberell, Aurélien Barakat et Ruzanna Tarverdyan: «Piétonnisation de Rive: pour un projet cohérent intégrant durablement le marché sur Pierre-Fatio!»

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

La présente motion ne remet aucunement en cause la piétonnisation et la requalification du secteur de Rive. Bien au contraire.

Le Conseil municipal a accepté d'investir plusieurs dizaines de millions de francs pour transformer profondément ce secteur du centre-ville. Ce projet permettra de créer de nouveaux espaces piétons, de végétaliser davantage le quartier, d'améliorer les cheminements et de redonner une place importante à l'espace public.

Il serait dès lors regrettable de ne pas profiter de cette transformation majeure pour régler simultanément et durablement la question du marché de Rive.

C'est précisément sur ce point que le projet actuel manque, à nos yeux, de cohérence. Les précédentes réflexions consacrées au réaménagement de Rive prévoyaient déjà le déplacement du marché actuellement installé sur le boulevard Helvétique vers la rue Pierre-Fatio et le cours de Rive. Le projet Clé-de-Rive reposait notamment sur cette logique: créer un nouvel espace piétonnier et y intégrer le marché afin d'en faire un véritable lieu de vie et de commerce.

Le projet aujourd'hui retenu a abandonné cette idée. Il prévoit désormais de créer un vaste espace piéton sur la rue Pierre-Fatio et autour du rond-point de Rive, tout en maintenant deux jours par semaine le marché sur le boulevard Helvétique. Cette situation mérite d'être réexaminée.

D'un côté, la Ville investira plusieurs dizaines de millions de francs pour aménager un nouvel espace public précisément destiné à accueillir des usages, des terrasses, des rencontres et des activités. De l'autre, elle continuera à fermer deux fois par semaine le boulevard Helvétique afin d'y installer un marché qui pourrait justement contribuer à faire vivre ce nouvel espace piéton.

Il ne s'agit évidemment pas de déplacer administrativement quelques stands d'une rue à une autre sans tenir compte des réalités du marché.

Les travaux menés par la commission du Conseil municipal sur la proposition PR-1682 ont permis de mettre en évidence les préoccupations légitimes des marchandes et marchands: la surface disponible, la densité des stands, les accès, la présence des véhicules, les opérations de montage et de démontage, les livraisons ou encore la proximité avec la Halle de Rive. Ces contraintes existent et doivent être prises au sérieux. Mais elles plaident précisément en faveur d'une anticipation.

Si nous souhaitons que la rue Pierre-Fatio puisse accueillir demain le marché, c'est aujourd'hui, au moment où cet espace est encore en cours de conception et avant sa réalisation définitive, qu'il faut intégrer les infrastructures nécessaires à son fonctionnement. Il faut donc dépasser la simple question du déplacement du marché et élaborer un véritable concept d'exploitation.

L'objectif doit être de créer autour de la rue Pierre-Fatio une véritable place du marché, capable d'accueillir les marchandes et marchands dans des conditions au moins équivalentes à celles dont ils disposent aujourd'hui, tout en permettant la coexistence avec les terrasses, la végétation et les autres usages du futur espace public.

Cette réflexion doit naturellement être menée avec les principaux intéressés.

La Ville dispose pour cela de sa commission consultative des marchés et doit associer les représentants du marché de Rive, les commerçants de la Halle de Rive, les établissements riverains ainsi que les différents services municipaux et cantonaux concernés.

Le déplacement du marché constituerait également une occasion de renforcer considérablement les liens avec la Halle de Rive. Alors que celle-ci devra prochainement connaître une importante rénovation, il serait particulièrement pertinent de penser conjointement son avenir et celui du marché extérieur afin de créer un véritable pôle commercial et convivial au cœur des Eaux-Vives.

La question de la circulation doit également être prise en considération. Le boulevard Helvétique est aujourd'hui fermé deux fois par semaine lors de la tenue du marché. Cette situation entraîne des reports de circulation sur les axes environnants et limite notamment l'accessibilité au parking de Rive. Or, la piétonnisation du secteur conduira déjà à une réorganisation importante des flux de circulation.

Le transfert du marché permettrait ainsi d'éviter de cumuler les contraintes en maintenant ouvert le boulevard Helvétique les jours de marché. Les décisions relatives au schéma de circulation relevant également des autorités cantonales, il appartient à la Ville de Genève de défendre activement cette solution auprès du Canton et de travailler avec lui à sa mise en œuvre.

Enfin, la question de la sécurité ne peut être ignorée. En juin 2022, un véhicule avait terminé sa course au sein même du marché, causant un blessé grave. Sans prétendre qu'un nouvel emplacement permettrait à lui seul d'écarter tout risque, cet accident rappelle qu'un marché de cette importance doit bénéficier d'un espace conçu pour son fonctionnement, permettant notamment de sécuriser son périmètre et de garantir les accès nécessaires aux services de secours.

La compétence municipale en la matière est claire: la gestion et l'organisation des marchés relèvent de la Ville de Genève et leur localisation est fixée par le Conseil administratif en accord avec les autorités cantonales compétentes.

La présente motion demande donc au Conseil administratif d'utiliser pleinement les leviers dont il dispose et d'engager les démarches nécessaires auprès du Canton lorsque l'intervention de celui-ci est requise.

Il ne s'agit pas d'opposer le marché à la piétonnisation, ni les piétons aux automobilistes. Il s'agit au contraire de profiter de la transformation de Rive pour mieux organiser l'ensemble du quartier.

Piétonniser Rive doit permettre de créer davantage qu'un nouvel aménagement urbain. Cela doit être l'occasion de créer un quartier vivant, accessible, fonctionnel et sûr, dans lequel le marché de Rive, la Halle, les commerces et les nouveaux espaces publics se renforcent mutuellement.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à réserver un bon accueil à la présente motion.

Considérant:

- l'adoption par le Conseil municipal, en mars 2026, du crédit de 44,6 millions de francs destiné au réaménagement et à la piétonnisation du secteur de Rive;
- l'objectif largement partagé de requalifier le secteur de Rive, d'améliorer la qualité de ses espaces publics, d'en renforcer la végétalisation et d'y développer les cheminements piétons;
- le fait que les précédentes variantes d'aménagement du secteur de Rive, notamment dans le cadre du projet Clé-de-Rive, prévoyaient déjà le déplacement du marché du boulevard Helvétique vers la rue Pierre-Fatio et le cours de Rive;
- la création, dans le projet actuellement prévu, d'un vaste espace piétonnier sur la rue Pierre-Fatio, le rond-point de Rive et les secteurs adjacents, destiné à accueillir de nouveaux usages, des terrasses, des espaces de rencontre et différentes activités;
- le maintien prévu, malgré cette nouvelle configuration, du marché de Rive sur le boulevard Helvétique deux jours par semaine;
- le fait que le règlement des marchés de la Ville de Genève confie au Conseil administratif, en accord avec les instances cantonales compétentes, la fixation des lieux dans lesquels se tiennent les marchés sur le territoire municipal;
- la volonté de garantir la pérennité et l'attractivité du marché de Rive ainsi que sa proximité immédiate avec la Halle de Rive et les commerces du quartier;

- les besoins spécifiques exprimés par les marchandes et marchands lors des travaux relatifs à la proposition PR-1682, notamment en matière de surface disponible, de densité des stands, d'accessibilité, de véhicules, de montage des installations et de logistique;
- la nécessité d'intégrer ces contraintes dès la conception des futurs espaces publics, notamment en matière d'accès pour les livraisons, d'alimentation électrique et en eau, de collecte des déchets, de circulation des véhicules des marchands et d'accès pour les services de secours;
- l'opportunité offerte par le réaménagement de Rive de créer autour de Pierre-Fatio et de la Halle de Rive un véritable pôle commercial, convivial et attractif au cœur du quartier;
- les fermetures du boulevard Helvétique actuellement nécessaires deux fois par semaine pour permettre la tenue du marché et les perturbations qu'elles occasionnent sur les axes environnants;
- l'importance du boulevard Helvétique dans l'accessibilité au centre-ville, notamment pour la mobilité professionnelle, les livraisons et l'accès au parking de Rive;
- la nécessité de coordonner le réaménagement des espaces publics de Rive, l'organisation du marché, la rénovation de la Halle de Rive et le futur schéma de circulation du quartier;
- l'accident grave survenu en juin 2022 au sein du marché de Rive et la nécessité de garantir à l'avenir des conditions de sécurité adaptées à la tenue d'un marché de cette importance;
- la nécessité, enfin, de profiter de l'investissement majeur consenti par la Ville de Genève pour concevoir un projet global et cohérent plutôt que de traiter séparément l'espace public, le marché, la Halle de Rive et les questions de mobilité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire du déplacement pérenne du marché de Rive sur la rue Pierre-Fatio, le rond-point de Rive et, si nécessaire, les espaces adjacents, un objectif du réaménagement du secteur de Rive;
- à étudier sans délai les adaptations nécessaires au projet d'aménagement issu de la proposition PR-1682 afin que les futurs espaces publics puissent accueillir durablement le marché dans de bonnes conditions et, si ces adaptations nécessitent des moyens supplémentaires ou une modification substantielle du projet voté, à revenir devant le Conseil municipal avec les propositions nécessaires;
- à élaborer, en concertation avec les représentantes et représentants du marché de Rive, la commission consultative des marchés, les commerçantes et

commerçants de la Halle de Rive, les établissements riverains et les services concernés, un véritable concept d'exploitation du futur marché sur la rue Pierre-Fatio;

- à prévoir dans ce concept une capacité d'accueil au moins équivalente à celle du marché actuel ainsi que les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement, notamment les accès logistiques et de livraison, les possibilités d'accès des véhicules des marchands, les voies nécessaires aux services de secours, l'alimentation électrique et en eau, la gestion des déchets ainsi que la coexistence avec les terrasses, la végétation et les autres usages de l'espace public;
- à coordonner le déplacement du marché avec le projet de rénovation de la Halle de Rive, afin de renforcer la complémentarité entre le marché extérieur, la Halle et les commerces du quartier et de constituer un véritable pôle commercial autour de Rive;
- à entreprendre auprès du Conseil d'Etat et des services cantonaux compétents toutes les démarches nécessaires à la modification de la localisation du marché et à l'adaptation du schéma de circulation qui en découle;
- à défendre auprès des autorités cantonales une organisation de la circulation permettant, une fois le marché transféré sur le nouvel espace piétonnier, de ne plus fermer régulièrement le boulevard Helvétique les jours de marché et de préserver autant que possible son rôle dans l'accessibilité au centre-ville et au parking de Rive;
- à solliciter des autorités cantonales compétentes les analyses nécessaires concernant les effets du nouveau schéma de circulation de Rive et à en informer le Conseil municipal, notamment s'agissant des reports de trafic attendus et des mesures envisagées pour les limiter;
- à présenter au Conseil municipal, avant que la réalisation des aménagements de la rue Pierre-Fatio ne rende matériellement plus difficile l'intégration du marché, un état d'avancement des travaux menés en ce sens et un calendrier indicatif pour le transfert du marché.